



Union Départementale des Premiers Secours de la Somme

U.D.P.S. 80 - 7 SQUARE YOURI GAGARINE - 80450 CAMON
<http://www.udps80.com> - contact@udps80.com - Tél : 0.811.380.180

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

P.S.C. 1

Public visé :

L'Unité d'Enseignement « **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - P.S.C. 1** », d'une durée de **7 heures**, s'adresse à toute personne citoyenne, âgée de **dix ans** au minimum, qui désire acquérir les capacités nécessaires pour exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

L'Unité d'Enseignement « **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 – P.S.C. 1** » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles L721-1 du code de la sécurité intérieure et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Prérequis :

Aucun.

Description :

Conforme au référentiel national de compétences de sécurité civile, le P.S.C. 1 est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques.

Accueil et présentation de la formation des participants.

Puis à l'issue, les participants seront agir sur les situations/thèmes suivants :

- Protection ;
- Alerte ;
- Alerte et protection des populations ;
- Obstruction brutale des voies aériennes ;
- Hémorragies externes ;
- Plaies ;
- Brûlures ;
- Traumatisme ;
- Malaise ;
- Perte de connaissance ;
- Arrêt cardiaque ;

Cas concrets.

Evaluations et clôture de la formation.

Modalités pédagogiques :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et supports pédagogiques :

Une salle dégagée permettant les exercices pratiques. Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques.

Un aide-mémoire dématérialisé est mis à disposition de chaque stagiaire dans un espace sécurisé.

Modalités d'évaluation et de suivi :

A l'issue de la formation, un **certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C. 1**, suivant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, est délivré aux stagiaires qui ont :

- participé à toutes les phases de la formation ;
- fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret).

Pour garder le bénéfice du **certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C. 1**, une formation continue n'est pas obligatoire. Néanmoins, celle-ci est vivement conseillée.

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques »** ou du **certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours »** ou du **certificat d'Aptitude Pédagogique « Sauveteur Secouriste du Travail »**, à jour de formation continue.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Elle est organisée pour un effectif maximum de **dix apprenants** pour un formateur.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à contact@udps80.com ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 23/04/2024.